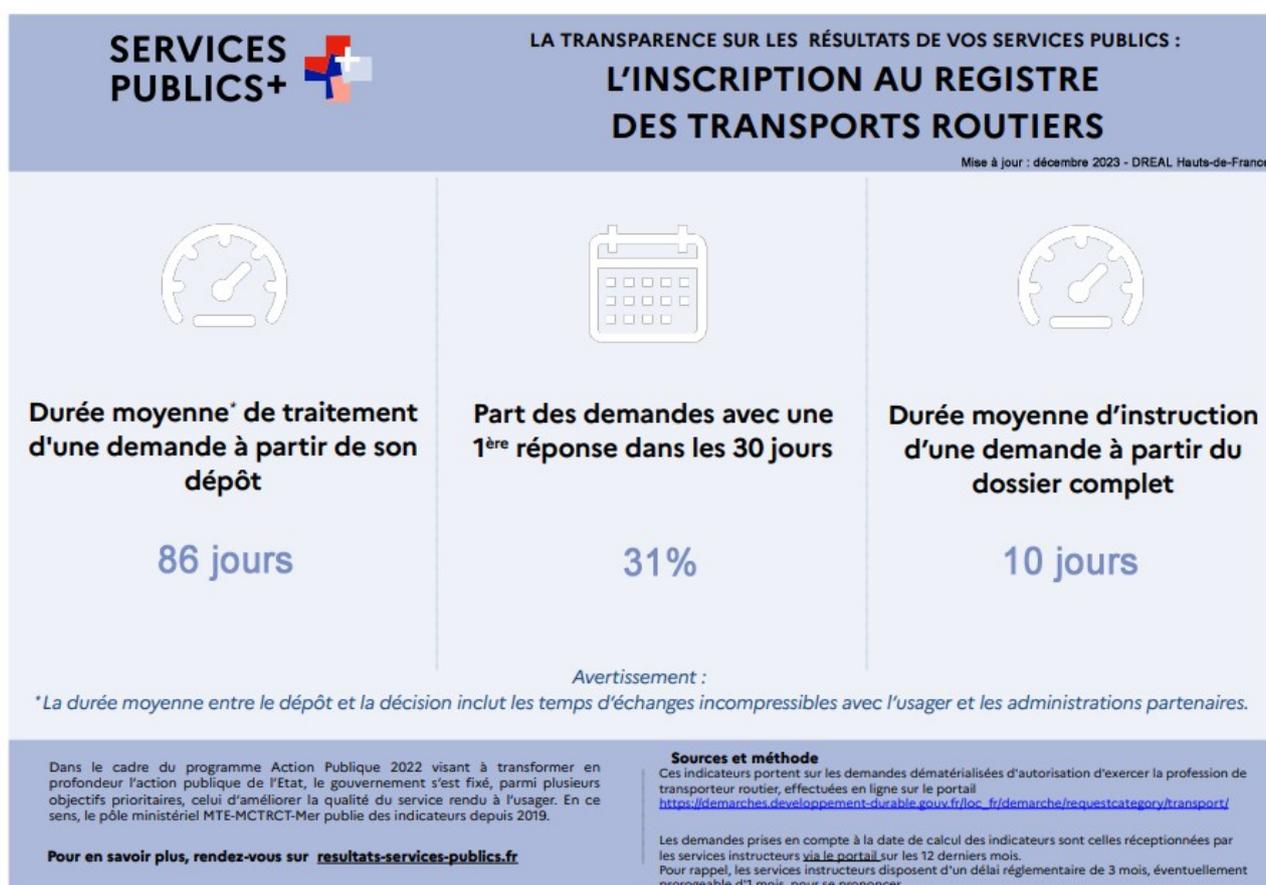


Indicateurs « Transparence et qualité de service » au 31/12/2023 en DREAL

Les indicateurs de qualité de service relatifs à l'inscription au registre des transports routiers en 2023

Ces indicateurs concernent :

1. la durée moyenne de traitement d'une demande à partir de son dépôt
2. la part des demandes avec une 1^{ère} réponse dans les 30 jours
3. la durée moyenne d'instruction d'une demande à partir du dossier complet



Pour en savoir plus sur l'ensemble de cette démarche, consultez :

[Le portail de la Transformation de l'Action publique](#)

[Le programme « transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics »](#)